

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

### Budget annexe Pescalis - Réalisation de ligne de trésorerie

Décision D-2025-056

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant la réalisation d'avances et de lignes de trésorerie ;
- **Vu** l'arrêté du Président A-2021-46 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Claude POUSIN, vice-Président, en matière de finances et budget ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie, compte tenu des mouvements financiers importants, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires ;
- **Considérant** les propositions reçues.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'établir un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 450 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

**ARTICLE 2 :** principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE UTILISABLE PAR TIRAGE	
Organisme bancaire prêteur	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
Objet	Besoin ponctuel de trésorerie
Montant	450 000,00 euros (quatre cent cinquante mille euros)
Durée	12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêts	€STR* + marge de 0,40% *dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro
Base de calcul des intérêts	Exact/360 jours
Paiement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Date de prise d'effet	A la date de signature du contrat
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0,10% prélevée une seule fois
Commission de non-utilisation	0,30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Modalités d'utilisation	Process de traitement automatique : - tirage : crédit d'office - remboursement : débit d'office Modalités de tirages et remboursements : - demande tirage : aucun montant minimum - demande de remboursement : aucun montant minimum
-------------------------	---

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 18/03/2025

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le .....~~2.6 MARS 2025~~.....

Notifié ou publié le .....~~2.6 MARS 2025~~.....

Le Président,  
 -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 -informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

